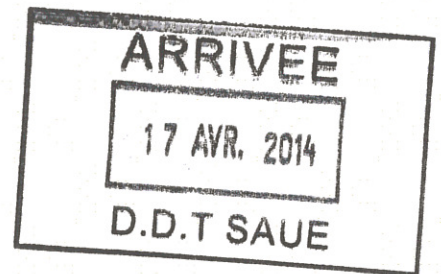




MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Metz, le 07 AVR. 2014  
N° 2970 /DEF/EMSD Metz/DMS/BSI/SSE

Commandement de la  
région Terre Nord-Est,  
commandement des  
forces françaises et de  
l'élément civil stationnés  
en Allemagne.

Le général de corps d'armée Patrick RIBAYROL,  
gouverneur militaire de Metz,  
commandant de la région terre Nord-Est,  
commandant des forces françaises  
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise.

OBJET : Hondainville (60) – PLU.

RÉFÉRENCE : Lettre du 24 février 2014.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du maire de Hondainville les éléments visés à l'article R 121-1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à l'élaboration de son plan local d'urbanisme.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun immeuble militaire n'est implanté sur ce ban communal. Toutefois, ce dernier est grevé par la servitude PT2 relative au centre radioélectrique d'Emeville – centre d'Haramont, créée par le décret du 16 juin 1961 et gérée par l'unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Châlons-en-Champagne – 3, rue de la Charrière – CS 30353 – 51022 Châlons-en-Champagne.

En conséquence, je ne souhaite pas être associé aux réunions du groupe de travail en charge de l'élaboration de ce document d'urbanisme, mais désire recevoir le projet arrêté, pour avis.

Par ordre,  
le lieutenant-colonel Emmanuel KAMMACHER  
chef de la division métiers du soutien

COPIES :  
COMBdD Creil  
USID Creil  
DIRISI Metz

